

VÉZELOIS



DISPOSITIF DE

**PARTICIPATION CITOYENNE**

SUR LA **COMMUNE DE VÉZELOIS**

**Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'état.**

#### **LE DISPOSITIF VISE À :**

- développer auprès des habitants de la commune de Vézelois une culture de la sécurité ;
- renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants ;
- développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

*Le document précise les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sur la commune de Vézelois.*

### **RÔLE DES CITOYENS RÉFÉRENTS**

Dans la commune de Vézelois concernée par ce dispositif, plusieurs citoyens référents, animés d'un esprit civique et agissant de manière bénévole, œuvrent en collaboration avec le responsable territorial de gendarmerie nationale, sur la base du volontariat et de l'honorabilité.

Les citoyens référents diffusent des conseils préventifs auprès de la population.

Ils peuvent être associés à la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance

tels que "l'opération tranquillité vacances" mise en œuvre de la gendarmerie nationale.

Le dispositif de participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie nationale.

**Dans ce cadre, les citoyens référents, comme la population, ne doivent pas utiliser les modes d'actions des forces de sécurité de l'état ni exercer les prérogatives dévolues à celles-ci.**

### **RÔLE DE LA GENDARMERIE**

Le responsable local des forces de sécurité de l'état désigne un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils,

les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

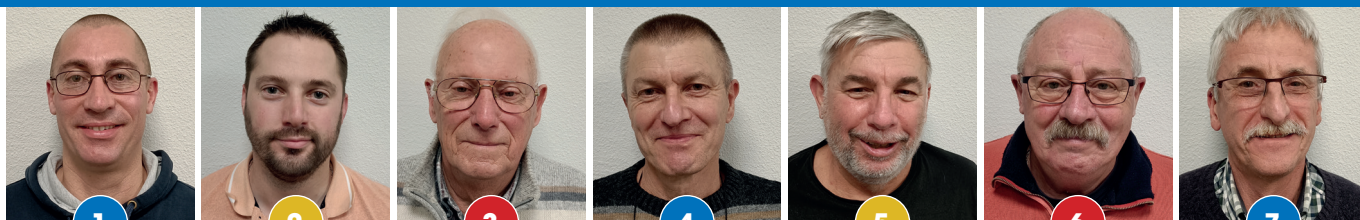
# CIRCULATION DE L'INFORMATION

Sensibilisés à la sécurité, les habitants de la commune peuvent signaler au citoyen référent les faits qui ont attiré leur attention et qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la gendarmerie nationale, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. Le citoyen référent relaie sans délai ces informations au gendarme référent.

Une signalétique est mise en place à chaque entrée de la commune, afin d'informer le public qu'il pénètre dans un espace où les habitants sont particulièrement attentifs et signalent toutes situations qu'ils jugent anormales.



## VOUS TROUVEREZ LA CARTE DES ZONES "COUVERTES" PAR LES CITOYENS RÉFÉRENTS AVEC LEURS COORDONNÉES.



1

**Gaël MOREL**  
107, rue du Lt Muller

2

**Romain ALBERS**  
183, chemin sur l'étang

3

**André BOUVROT**  
473, rue de Brebotte

4

**Jean-Pierre TORTEROTOT**  
124, rue de Charmois

5

**Marc PHILIPPE**  
326, rue de Danjoutin

6

**Jean OUGIER**  
73, chemin du Chatus

7

**Jean JUSRET**  
467, rue de chenevières

